

RETRAIT DE POINTS

Paris le 30/7/2009

Le gouvernement s'oppose à la tolérance pour les petits excès de vitesse

Le député UMP Guy Teissier est parvenu à proposer un amendement permettant à un conducteur ayant commis un petit excès de vitesse pour la première fois de conserver son point... Mais on s'en doute, le gouvernement n'est pas du tout d'accord !

Alors que la répression routière continue à miner le permis, le portefeuille et parfois le moral des Français, une frêle lueur d'espoir concernant les petits excès de vitesse (inférieurs à 5 km/h) a fait son apparition du côté de l'Assemblée nationale...

La commission de la défense de l'Assemblée, présidée par le député UMP des Bouches-du-Rhône Guy Teissier, a en effet soutenu un amendement proposant que les conducteurs qui commettent un excès de vitesse de moins de 5 km/h pour la première fois soient condamnés à payer l'amende prévue, mais qu'ils ne perdent pas de point sur leur permis de conduire !

"L'idée, c'est davantage de sanctions pour les chauffards et une petite marge de tolérance pour les personnes honnêtes qui font un petit excès de vitesse pour la première fois", indique-t-on dans l'entourage de Guy Teissier, co-auteur de l'amendement.



© www.moto-net.com - le journal moto du net

A l'approche de la seconde vague des départs en vacances, pour laquelle l'État promet une présence policière accrue, voici une nouvelle qu'elle est bonne !

Actuellement sanctionnés d'un point en moins et d'une amende allant de 45 € (hors agglomérations) à 90 € (en agglomérations), les dépassements de la vitesse autorisée de quelques km/h font partie des infractions les plus régulièrement sanctionnées et les plus remises en cause : d'après un sondage réalisé par *Obea-IntraForces* pour nos confrères d'*Auto Plus*, les Français sont plus de 71% à souhaiter qu'aucun point du permis ne soit enlevé pour les petits excès de vitesse.

Un résultat pas vraiment surprenant, tant il est désagréable de se voir verbaliser pour avoir "osé" traverser un village désert à 51 km/h... D'autant qu'à moto comme en auto, tous les compteurs de vitesse ne sont pas de type digital et demandent une attention de tous les instants pour surveiller sa vitesse... au détriment de la vigilance indispensable à l'analyse continue de la circulation !

"Il ne s'agit pas de laxisme ou de saper les efforts du gouvernement en matière de prévention routière", a ainsi affirmé Guy Teissier au micro d'*Europe 1* : *"cet amendement vise au contraire à soutenir la*



moralité des bons conducteurs et des pères de famille qui dépassent malencontreusement d'un ou deux kilomètres les limites. Cette disposition ne fonctionnerait qu'une fois et oeuvrerait comme une mise en garde", a souligné le député des Bouches-du-Rhône déjà à l'origine d'une proposition de loi similaire en septembre 2007.



Pas de tolérance dans le pays des droits de l'Homme !

Et si le député UMP prend autant de soin à présenter son projet, c'est qu'il fait face à l'obstination d'un adversaire de taille : le gouvernement ! Car bien que son amendement ait été adopté par la commission de la défense, son avenir est encore loin d'être assuré : il doit faire l'objet d'un avis dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation de sécurité intérieure (LOPSI), puis validé par la commission des lois, avant d'être - enfin ! - examiné dans l'hémicycle...

On s'en doute, les réfractaires à cette mince tolérance - aussi minime soit-elle face à l'océan de répression dans lequel baignent les conducteurs français - sont nombreux... A commencer par le secrétaire d'État aux transports, Dominique Bussereau : "*le gouvernement ne peut pas accepter cet amendement. Ce serait remettre en cause tout l'édifice de notre politique de sécurité routière*", a-t-il lancé sur RTL. "*Il y a déjà une tolérance de 5 km/h. Quand on vous contrôle à 135 km/h, on vous ramène à 130. A partir du moment où il n'y a plus de perte de points mais simplement une amende financière, tout le monde s'amuserait à dépasser la vitesse*", a estimé le secrétaire d'Etat en oubliant au passage que les nouveaux radars voient désormais leur marge d'erreur ramenée de 5 à 3% (lire **Moto-Net.Com du 6 juillet 2009**)...



Rappelant que l'objectif du gouvernement est de ramener à 3 000 le nombre de morts sur les routes en 2012, Dominique Bussereau a affirmé qu'il ne fallait "*pas s'attendre à moins de sévérité, mais à toujours plus de sévérité pour faire baisser le nombre de morts et de blessés*". Autant dire que le député Guy Teissier va devoir redoubler d'efforts et de persuasion pour parvenir à faire ratifier son texte...

Pour le moment, seule l'association "40 millions d'automobilistes" le soutient dans son projet. "*C'est le premier pas vers une réévaluation des modalités et du barème du permis à point*", souligne Rémy Josseaume, président de la commission juridique de l'association : "*la France est le seul État européen à faire perdre des points pour des dépassements inférieurs à 20km/h. L'Espagne ne le fait pas et a moins de tués que nous. Cette tolérance va permettre aux conducteurs de respirer un peu, la marge technique des radars est une marge d'erreur*", rappelle-t-il. "*Il n'y a pas d'impunité, la sanction pécuniaire reste. Ce n'est pas cet amendement qui va décider les Français à rouler plus vite*".

Derrière son positionnement inflexible sur les excès de vitesse - qu'ils soient insignifiants ou franchement exagérés, uniques ou répétés -, le gouvernement ne dissimulerait-il pas une certaine inquiétude à l'idée de voir diminuer des recettes en constante augmentation depuis 2002, qui s'élevaient tout de même à 447 millions d'euros en 2008 simplement avec les radars automatiques ?

Alexandre BARDIN

- **Source : Moto-Net.Com**
- **Pour en savoir plus :**
 - **Dossier spécial Radars automatiques**

■ **Dossier spécial Sécurité routière**

- © **Moto-Net.Com. Reproduction interdite sans autorisation préalable.**

© Moto-Net.Com 22 rue de Mazagran 75010 PARIS FRANCE - Tél. 01.45.23.01.15 - Fax 01.45.23.49.89